



Sélection de l'équipe nationale – Para-escalade

Préambule

Alors que la para-escalade continue d'évoluer à l'échelle mondiale, Escalade Canada (CEC) reconnaît la nécessité d'un processus de sélection clair et transparent pour les athlètes aspirant à intégrer l'équipe nationale. Au moment de la publication de cette politique, CEC élabore une stratégie complète en para-escalade. Une partie de ce processus comprendra une politique affinée de sélection des athlètes de l'équipe nationale de para-escalade. CEC visera la cohérence dans le processus de sélection, tout en demeurant flexible afin de s'adapter aux éventuels ajustements des organisations internationales telles que World Climbing et le CIP (IPC).

Énoncé de vision

Établir le Canada comme une nation de premier plan en para-escalade, en cultivant une communauté d'athlètes diversifiée et inclusive ayant l'opportunité d'exceller aux plus hauts niveaux de compétition nationale et internationale, y compris aux Jeux paralympiques.

Énoncé de mission

Notre mission est de développer et de soutenir un bassin durable de talents en para-escalade à travers le Canada en offrant des opportunités équitables, des lignes directrices claires en matière de classification et des ressources complètes. Nous nous engageons à recruter et à accompagner des athlètes issus de diverses régions et de différents horizons, en leur donnant accès à des connaissances, à de l'encadrement et à du soutien qui dépassent le cadre de la compétition. En favorisant l'engagement des jeunes et en collaborant avec les organisations provinciales, nous visons à élargir notre base d'athlètes et à bâtir un environnement équitable et compétitif aspirant au succès paralympique.

Principes directeurs pour un processus équitable de sélection à l'équipe nationale de para-escalade

Accès équitable aux compétitions nationales :

Assurer la tenue de compétitions nationales accessibles aux para-grimpeurs au Canada, avec des lignes directrices claires sur la participation et le classement des athlètes.

Recrutement et développement d'athlètes engagés :

Établir des critères clairs pour identifier et recruter des athlètes engagés, démontrant un potentiel et un

dévouement à performer à haut niveau. Offrir des parcours de développement par l'entraînement structuré et un soutien approprié.

Système national de classement équitable :

Mettre en place un système national de classement en para-escalade qui valorise la participation aux compétitions accessibles et reflète équitablement la performance des athlètes.

Processus adaptatif et évolutif :

Reconnaître que le sport évolue rapidement et que le processus de sélection doit demeurer adaptable. Réviser et mettre à jour régulièrement le processus afin de refléter les changements dans le sport, les standards de compétition et les besoins des athlètes.

Inclusion et représentation régionale :

Veiller à ce que le processus permette une représentation régionale élargie tout en maintenant l'objectif de sélectionner les meilleurs athlètes pour les compétitions nationales et internationales. Trouver un équilibre entre inclusion et performance de haut niveau.

Exigences d'admissibilité

Pour être admissible à la sélection de l'équipe nationale, l'athlète doit satisfaire et maintenir les exigences suivantes :

- Être admissible à la catégorie Senior (atteindre l'âge de 17 ans avant la fin de l'année civile)
- Être classifié dans l'une des classes sportives suivantes :
 - **AL1** (Déficience bilatérale des membres inférieurs)
 - **AU2** (Amputation d'un membre supérieur – utilisation de prothèse non autorisée)
 - **AL2** (Amputation d'un membre inférieur – prothèses autorisées)
 - **B1** (Déficience visuelle : cécité complète ou quasi complète – port du bandeau obligatoire en compétition)
 - **B2** (Déficience visuelle : déficience modérée)
 - **B3** (Déficience visuelle : cécité légale avec correction)
 - **RP1** (Amplitude de puissance : impact sévère)
 - **RP2** (Amplitude de puissance : impact modéré)
 - **RP3** (Amplitude de puissance : impact notable)

Les détails complets concernant ces classes sportives sont disponibles ici.

- Détenir une licence valide d'athlète para-escalade CEC
- Détenir un passeport canadien valide, expirant au plus tôt six (6) mois après la date de l'événement concerné (le cas échéant)
- Signer et respecter l'Entente de l'athlète de l'équipe nationale de CEC
- Respecter toutes les règles et politiques de CEC, incluant notamment le Code de conduite communautaire
- Se conformer aux politiques nationales et internationales applicables (Sport Intégrité Canada –

PCA, AMA, etc.)

- Participer à toutes les réunions (en personne ou virtuelles) organisées par la direction du programme de l'équipe nationale
-

Quotas

- Jusqu'à 5 athlètes / genre / classe sportive pourront être invités au sein de l'équipe nationale.
 - Les quotas pour les compétitions internationales diffèrent des quotas de l'équipe nationale. Ainsi, tous les athlètes de l'équipe nationale ne seront pas nécessairement invités à participer à une compétition internationale.
 - La sélection aux compétitions internationales sera attribuée selon le classement au sein du programme de l'équipe nationale.
-

Processus de candidature

Les para-athlètes doivent soumettre leur candidature au plus tard le 15 mars de l'année de compétition, en utilisant le formulaire de candidature CEC fourni (publié après les Championnats nationaux de para-escalade).

Les postes vacants pourront être comblés après l'examen de toutes les candidatures reçues avant la date limite.

Système national de classement et processus de sélection

Un système de points sera utilisé pour classer les athlètes en para-escalade, basé sur les résultats obtenus lors des compétitions majeures. Ce système vise à refléter à la fois la performance de l'athlète et le niveau de compétition dans sa catégorie.

Les deux (2) meilleurs résultats d'un athlète sur une période glissante de 24 mois seront pris en compte pour le classement.

Note : Les deux meilleurs résultats d'un athlète ne peuvent inclure qu'un seul résultat World Climbing. Les combinaisons possibles sont donc :

- 1 résultat World Climbing + 1 résultat national, ou
 - 2 résultats nationaux
-

Points de base disponibles par événement :

- **Championnats du monde World Climbing** : 200 points par catégorie, divisés par le nombre de participants dans la catégorie
 - **Coupes du monde World Climbing** : 150 points par catégorie, divisés par le nombre de participants dans la catégorie
 - **Championnats nationaux para-escalade USA Climbing et Canada** : 100 points par catégorie, divisés par le nombre de participants dans la catégorie
-

Calcul des points de compétition

1. Déterminer la valeur par position :

Diviser les points de base par le nombre de participants dans la catégorie.

Exemple :

S'il y a 10 participants dans la catégorie AL2 aux Championnats nationaux para de USA Climbing :
 $100 \text{ points} \div 10 \text{ participants} = 10 \text{ points par position}$

2. Déterminer les points de classement pour l'athlète :

Multiplier la valeur par position par le nombre de participants classés derrière l'athlète, plus 1.

Exemple :

Si l'athlète termine 4e, il y a 6 participants derrière lui.
 $10 \text{ points} \times (6 + 1) = 70 \text{ points}$

Formule

Où :

- **P** = points de base disponibles pour l'événement
- **N** = nombre de participants
- **R** = rang obtenu
- **CP** = points de compétition

$$CP = (P / N) \times (N - R + 1)$$

Exemples

Athlète A – Coupe du monde Salt Lake City 2024

Catégorie B1, 4e sur 6 participants

$$CP = 150 / 6 \times (6 - 4 + 1)$$

$$CP = 25 \times 3$$

$$CP = 75 \text{ points}$$

Athlète B – Championnats nationaux para USA 2024

Catégorie AL2, 7e sur 18 participants

$$CP = 100 / 18 \times (18 - 7 + 1)$$

$$CP = 5,55 \times 12$$

$$CP = 66,6 \text{ points}$$